



Mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes  
Audience sur la motion M-315  
Préparé par Mme Christine Saulnier  
Directrice, Centre canadien de politiques alternatives, Nouvelle-Écosse  
Le 5 avril 2013

Statistique Canada a récemment publié de nouvelles données<sup>1</sup> sur les tendances du revenu élevé au Canada. Elles révèlent que les provinces de l'Atlantique sont nettement moins égalitaires maintenant qu'elles ne l'étaient en 1982. Les tendances qui s'observent sont inquiétantes, mais n'étonnent pas. Il est vrai qu'il y a moins d'inégalités dans les provinces de l'Atlantique si on les compare au reste du Canada (c'est-à-dire que l'écart de revenu entre le palier supérieur de 1 % et le palier inférieur de 90 % est le plus faible). C'est peut-être à l'Île-du-Prince-Édouard que l'on constate la plus faible augmentation de l'écart, mais le revenu moyen du palier supérieur de 1 % est tout de même 8 fois plus élevé que celui du palier inférieur de 90 % des habitants de la province – en 1982, il était 7,6 fois plus élevé. En Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, le revenu des déclarants du palier inférieur de 90 % a augmenté légèrement, soit de 16 % et de 19 % respectivement, mais dans chaque province, le revenu des déclarants du palier supérieur de 1 % a augmenté deux fois plus.

En 1982, à Halifax, le centre urbain de la Nouvelle-Écosse, le revenu des déclarants du palier supérieur de 1 % était en moyenne 8,3 fois plus élevé que celui de leurs concitoyens du palier inférieur de 90 %. À l'heure actuelle, il est 10,5 fois plus élevé. Il en est de même dans d'autres villes du Canada atlantique. Au cours de la même période, les déclarants du palier supérieur de 1 % de St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) ont vu leur revenu augmenter de 60 % en moyenne, tandis que le revenu de leurs concitoyens du palier inférieur de 90 % n'a augmenté que du quart, soit de 23 %. De même, l'augmentation de 15 % des revenus dont profitent les déclarants du palier inférieur de 90 % de Saint John au Nouveau-Brunswick représente peu de chose à côté de l'augmentation de 72 % dont profitent ceux du palier supérieur de 1 % en moyenne; elle est presque cinq fois supérieure à celle qu'ont eue leurs concitoyens! Il en résulte qu'à Saint John, l'écart entre les revenus des deux paliers est de 12 % – le plus élevé de la région.

À l'évidence, au Canada Atlantique, le revenu des déclarants du palier supérieur de 1 % a énormément augmenté, tandis que le salarié moyen a été laissé pour compte. Ce n'est pas seulement un enjeu économique; c'est un enjeu politique qui touche l'essence même de notre société et notre démocratie. Les ressources financières donnent du pouvoir à ceux qui les possèdent. Au Canada atlantique, pour faire partie du 1 %, il faut gagner au moins 151 900 \$, et le revenu moyen est de 259 300 \$. En revanche, le revenu moyen des déclarants du palier inférieur de 90 % est de 26 700 \$. Le revenu moyen de la moitié des déclarants dont les revenus sont les plus faibles est de 13 600 \$ et représente 19 % du revenu total de la région. Celui des déclarants du palier de 1 % représente 7 % du revenu total de la région.



En examinant de plus près les données sur les revenus, nous remarquons des tendances inquiétantes concernant les salaires et la productivité. En 25 ans, entre 1981 et 2006 (ce qui couvre l'une des périodes les plus prospères depuis les années 1950), le salaire des Canadiens a fortement stagné. L'économie nationale (mesurée par le PIB réel par habitant) a connu une croissance de 51 %, mais la rémunération hebdomadaire réelle moyenne n'a pas augmenté. La situation des travailleurs de la Nouvelle-Écosse est encore pire. S'il est vrai que l'économie provinciale a connu une croissance de 62 % entre 1981 et 2006, la rémunération hebdomadaire réelle moyenne a diminué de 4 %. Au cours de ces 25 années, la productivité de la Nouvelle-Écosse (mesurée par le PIB réel par heure travaillée) a augmenté de 16 %. L'écart important entre la productivité et les gains s'est accentué entre 1991 et 2006, 15 années durant lesquelles les deux indicateurs ont évolué dans des directions opposées.<sup>2</sup>

La pauvreté est l'une des manifestations de l'inégalité des revenus. S'il est vrai que le revenu n'est pas le seul facteur à expliquer la pauvreté, il entre toujours en jeu. Il est urgent d'élaborer un plan visant non seulement à réduire la pauvreté, mais à l'éliminer, au bout du compte. Le gouvernement fédéral doit jouer un rôle de premier plan à cet égard et s'assurer qu'il dispose de toutes les ressources nécessaires pour atteindre ses objectifs. En fait, investir maintenant dans un plan global de réduction de la pauvreté coûterait la moitié des coûts quantifiables de la pauvreté.<sup>3</sup> Par exemple, nous avons constaté que lorsqu'on ajoute les coûts directs pour le gouvernement aux coûts de la pauvreté, plus généralement, y compris la perte de revenu des gens qui vivent dans la pauvreté, le **coût total de la pauvreté en Nouvelle-Écosse est de 2,4 milliards de dollars (2010), ce qui équivaut à 7 % du PIB de la province**. Le coût peut atteindre 2 600 \$ par personne annuellement, ce qui concorde avec le coût de la pauvreté dans d'autres provinces canadiennes.<sup>4</sup> Au Canada, les programmes d'aide au revenu comportent de nombreux obstacles à l'emploi et l'aide financière qu'ils offrent ne permet pas aux gens qui en bénéficient de bien vivre. Les particuliers et les familles qui reçoivent une aide au revenu devraient pouvoir manger sainement, vivre dans un logement décent, se vêtir et combler d'autres besoins de base, comme l'accès au transport et à des outils de communication essentiels. Parce qu'il marginalise les gens, le système mine la dignité humaine et la confiance en soi, ce qui fait obstacle à la recherche d'un emploi.

L'inégalité des revenus est néfaste pour tous les habitants de la région de l'Atlantique et pour tous les Canadiens. Il y a de nettes corrélations entre l'inégalité et certains enjeux, comme la maladie mentale, l'espérance de vie, l'usage de drogues, l'obésité, les grossesses précoces, le taux d'abandon des études secondaires, les crimes violents, la criminalité chez les jeunes et le taux d'incarcération.<sup>5</sup>

De nombreuses recherches se sont attaquées aux orientations publiques à prendre pour réduire l'inégalité. Nos gouvernements doivent renverser la tendance inquiétante qui se dessine : il y a de plus en plus d'emplois précaires s'accompagnant de peu d'avantages sociaux et n'offrant aucune sécurité d'emploi. La disparité salariale est une manifestation évidente de l'inégalité entre les sexes. En 2010, le salaire moyen des femmes du Canada atlantique représentait 73 % de celui des hommes (travailleurs à temps plein, à l'année). Les sociétés les



plus égalitaires ont des taux plus élevés de syndicalisation. Les organisations syndicales ne font pas que renforcer la classe moyenne en prônant de bons salaires et des emplois stables; elles militent pour des politiques favorables aux travailleurs, même pour les non-syndiqués, comme le salaire minimum, les normes de santé et de sécurité et les droits des employés. Le renforcement des normes du travail fait partie intégrante de la solution.

Par ailleurs, les sociétés plus égalitaires ont un ensemble de services publics qui garantissent une meilleure qualité de vie à tous. L'absence de système d'éducation préscolaire et de garde d'enfants public et universel est un exemple de lacune importante dans notre pays. Il faut aussi veiller à offrir des logements convenables et abordables, et à mettre en place des programmes, comme un programme national d'assurance-médicaments. Ces ressources publiques peuvent être financées au moyen d'un régime d'impôt progressif qui garantit que les gens les mieux rémunérés paient leur juste part, de sorte que la qualité de vie de tout le monde s'améliore. Les contre-budgets que nous avons préparés pour la province<sup>6</sup> et le fédéral<sup>7</sup> énoncent les principales mesures fiscales progressives qui garantiraient que les citoyens capables de payer leur juste part le font. Malheureusement, notre régime fiscal est moins progressif qu'auparavant en raison de réductions d'impôt et de mesures fiscales, notamment, des déductions qui profitent davantage au palier supérieur qu'au palier inférieur et davantage aux hommes qu'aux femmes. À titre d'exemple, nous savons qu'au Canada, de 1990 à 2005, les impôts ont diminué d'environ 2 % pour les gens de la classe moyenne, mais de 3 % pour les déclarants du palier supérieur de 5 %. Pour les 20 % les plus pauvres, les impôts ont augmenté de 5 %, de sorte qu'ils consacrent aux impôts de toutes sortes à peu près la même proportion de leur revenu que les gens faisant partie du 1 %.<sup>8</sup>

Nous payons tous des impôts sous une forme ou une autre. Il faut déterminer si le régime d'impôt est juste et si l'assiette fiscale nous permet d'avoir la qualité de vie que nous méritons tous. La prestation de services publics constitue un moyen de redistribuer le revenu et la richesse dans notre société. Nous en profiterons tous si nous réduisons l'inégalité des revenus et la pauvreté collectivement, car il coûte plus cher d'aider les gens à joindre les deux bouts que de prévenir la pauvreté et d'aider les gens à se sortir de cette situation.

---

<sup>1</sup> Statistique Canada, *Le Quotidien*, 28 janvier 2013, <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/130128/dq130128a-fra.htm?HPA>.

<sup>2</sup> Mathieu Dufour et Larry Haiven, *Hard-working province: is it enough?* (Halifax : CCPA-N.-É., 2008).

<sup>3</sup> Nous pouvons le supposer compte tenu des éléments présentés dans le rapport sur le coût de la pauvreté en Colombie-Britannique dans lequel l'auteure, Ivanova, indique qu'elle estime qu'un plan global de réduction de la pauvreté coûterait moins cher que la moitié de ce que coûte actuellement la pauvreté en C.-B. chaque année.

<sup>4</sup> Nathan Laurie, *The Cost of Poverty: An Analysis of the Economic Cost of Poverty in Ontario* (Toronto : Association des banques alimentaires de l'Ontario, 2008), [www.oafb.ca/assets/pdfs/CostofPoverty.pdf](http://www.oafb.ca/assets/pdfs/CostofPoverty.pdf); Igliska Ivanova, *The Cost of Poverty in British Columbia*, (Vancouver : CCPA – bureau de la C.-B.,



---

Association de santé publique de la C.-B. et Conseil de planification sociale et de recherche de la C.-B., 2011).

<sup>5</sup> Richard Wilkinson et Kate Pickett, *The Spirit Level: Why More Equal Societies Almost Always Do Better* (London : Allen Lane, 2009).

<sup>6</sup> Centre canadien de politiques alternatives-N.-É., *Nova Scotia Alternative Provincial Budget 2013: Strengthening Connections, Connecting Communities* (Halifax : CCPA-N.-É., 2013).

<sup>7</sup> Centre canadien de politiques alternatives, *Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2013 : Mieux faire ensemble* (Ottawa : CCPA, 2013).

<sup>8</sup> Marc Lee, *Eroding Tax Fairness: Tax Incidence in Canada, 1990 to 2005* (Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives, 2007), [policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/\\_Office\\_Pubs/2007/Eroding\\_Tax\\_Fairness\\_web.pdf](http://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/_Office_Pubs/2007/Eroding_Tax_Fairness_web.pdf).